

Février 2002

Québec, le 4 mars 2002

Monsieur Alain Lallier
Directeur général
Cégep du Vieux Montréal
255, rue Ontario Est
Montréal (Québec) H2X 1X6

Objet : Deuxième suivi au rapport d'évaluation du programme *Techniques de l'informatique*

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 19 février 2002, des mesures prises par le Cégep du Vieux Montréal concernant les suites apportées à l'évaluation du programme *Techniques de l'informatique*.

En avril 1997, vous transmettiez un plan d'action relatif aux cinq recommandations que la Commission avait formulées lors de l'évaluation du programme. Ces recommandations étaient les suivantes : réévaluer la pertinence du programme, ses orientations, ses axes et ses créneaux de formation; entretenir des liens soutenus et systématiques avec le marché du travail; prévoir une activité permettant aux élèves de réaliser un projet concret en lien avec le marché du travail; respecter le Règlement des études collégiales relatif à l'admission; enfin, assurer un meilleur suivi des cohortes d'élèves en vue d'identifier les causes des échecs et des abandons et apporter les correctifs requis. La Commission avait alors jugé que les mesures prévues étaient adéquates et elle vous avait demandé de l'informer ultérieurement des réalisations liées au plan d'action.

Le bilan du 17 décembre 2001 démontre que le Collège a effectivement mis en œuvre les projets annoncés, notamment l'implantation du stage en 1998 et l'adaptation des cours aux objectifs de formation. La Commission considère que ces mesures ont permis de remédier aux problèmes qu'elle avait signalés. En conséquence, la Commission reconnaît

maintenant la qualité du programme de « *Techniques de l'informatique* » offert par le Cégep du Vieux Montréal.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer